

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumetts le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu située 4, avenue du Docteur Schweitzer à Meyzieu et appartenant à la société civile immobilière Les Balmes.

Cette acquisition intervient dans le cadre de la requalification du parc industriel de Meyzieu prévoyant notamment le réaménagement de l'avenue du Docteur Schweitzer.

La parcelle en cause représente une emprise de 514 mètres carrés environ à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 5 de la section CE. Un document d'arpentage en cours d'établissement déterminera la superficie exacte.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait ladite parcelle au prix de 180 F le mètre carré, admis par les services fiscaux, soit une dépense estimée de 75 420 F correspondant à une superficie de 419 mètres carrés environ, le surplus, soit 95 mètres carrés, étant cédé gratuitement tel qu'il résulte du permis de construire n° 6928296 W 0128 délivré le 7 janvier 1997 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 6928296 W 0128 délivré le 7 janvier 1997 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais notariés, évalués à 5 400 F, seront prélevés sur les crédits du budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0179.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,